

---

## Procès-verbal de la quarante-quatrième séance ordinaire du conseil d'administration du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean, tenue le mercredi 26 janvier 2022 par visioconférence (application Zoom).

- |   |   |  |
|---|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Bergeron | <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Blackburn      | <input type="checkbox"/> M. Christian Bouchard           |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Dominique Bouchard | <input checked="" type="checkbox"/> M. Martin Côté              | <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilbert Courtois  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Alberte Déry      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Guylaine Dubé           | <input type="checkbox"/> M. Jean-François Gimaël         |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Gobeil      | <input checked="" type="checkbox"/> Mme France Guay, présidente | <input checked="" type="checkbox"/> M. Frédérick Guimond |
| <input checked="" type="checkbox"/> Mme Julie Labbé       | <input checked="" type="checkbox"/> Mme Manon Laflamme          | <input checked="" type="checkbox"/> M. Patrice Perron    |
| <input checked="" type="checkbox"/> M. Gilles Simard      | <input checked="" type="checkbox"/> M. Guy Verreault            |  |

### Invitées :

Mme Vanessa Boivin, directrice adjointe - Communications et affaires publiques  
Mme Marie-Josée Tremblay, technicienne en administration

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et constat du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire
4. Adoption des procès-verbaux
5. Affaires découlant des procès-verbaux
6. Information de la présidente-directrice générale
7. Information de la présidente du conseil d'administration
8. Affaires du conseil d'administration (C. A.)
  - 8.1 Rapport des présidents des comités du C. A.
    - 8.1.1 Comité de vérification et des ressources humaines
    - 8.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique - Suivi et nomination du président
    - 8.1.3 Comité de révision
    - 8.1.4 Comité de vigilance et de la qualité
  - 8.2 Comité consultatif Maria-Chapdelaine
9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles
  - 9.1 Servitude réelle et perpétuelle - Maisons des aînées de Chicoutimi et de Roberval
10. Présentations
  - 10.1 Avancement des travaux des maisons des aînés et alternatives
  - 10.2 Bilan de l'enseignement
11. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision
  - 11.1 Demandes de statut de résident
  - 11.2 Adoption de la Politique relative à la conduite responsable en recherche (PO-PS-ERI.046)
  - 11.3 Révision du Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents administratifs et clinico-administratifs
  - 11.4 Modifications au registre des signataires autorisés par la RAMQ
  - 11.5 Adoption du Règlement de département régional de chirurgie
  - 11.6 Nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 11.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
12. Divers
13. Correspondance

14. Prochaine séance ordinaire
15. Période de questions du public
16. Huis clos
  - 16.1 Évaluation de la rencontre
17. Levée de la séance

## **1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Mme France Guay, présidente, souhaite la bienvenue au public et aux membres du conseil d'administration et souhaite une bonne année en cette première réunion de 2022. Compte tenu des mesures préventives en place en lien avec la COVID-19, la séance publique se tient en visioconférence à l'aide de l'application Zoom et est diffusée en direct sur le site Internet de l'établissement.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 11.3.

## **3. Séance ordinaire**

La présidente constate le quorum et déclare la réunion ouverte à 16 h 45.

## **4. Adoption des procès-verbaux**

Les procès-verbaux des 17 novembre 2021, 15 et 21 décembre 2021 ainsi que 13 et 20 janvier 2022 sont adoptés tels que présentés.

## **5. Affaires découlant des procès-verbaux**

Aucun suivi n'est effectué.

## **6. Information de la présidente-directrice générale**

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, transmet ses vœux de bonne et heureuse année. Elle présente la situation épidémiologique de la région, qui se porte à 111 cas nouveaux cas déclarés, 177 autodéclarations et 1226 cas actifs. On constate une baisse significative au niveau des hospitalisations, soit 52 hospitalisations régulières et 8 hospitalisations aux soins intensifs. Elle rappelle le niveau de délestage qui se situe au niveau 3.

Par la suite, elle remercie la population pour avoir répondu à l'appel de la vaccination. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean a atteint un taux près de 70 % pour ce qui est de l'administration de la 3<sup>e</sup> dose.

Enfin, elle souligne le soutien offert par les équipes d'intervention et de prévention à l'ensemble des milieux de vie (ressources intermédiaires, ressources de type familial et ressources pour personnes âgées) qui sont parfois en situation de vigie ou d'éclosions.

## **7. Information de la présidente**

La présidente du conseil d'administration fait part de sa présence aux différentes rencontres des comités et des séances spéciales du conseil d'administration, ce qui lui permet, entre autres, de suivre de près l'évolution de la situation épidémiologique de la région.

## 8. Affaires du conseil d'administration

### 8.1 Rapport des présidents des comités du conseil d'administration

#### 8.1.1 Comité de vérification et de ressources humaines (CVRH)

M. Dominique Blackburn, président du comité, fait le suivi des principaux sujets traités lors la dernière rencontre du 12 janvier dernier.

##### **Volet des ressources humaines**

- Présentation des données d'absence en lien avec le COVID.
- Processus d'affectation des ressources en contexte de pandémie et les modalités d'application de l'arrêté ministériel 2020-007.

##### **Volet des ressources financières et de l'approvisionnement**

- État du suivi des réserves et des observations formulées par l'auditeur indépendant Raymond Chabot Grant Thornton : La majorité des actions a été complétée.
- Coûts supplémentaires COVID : Pour la région, on observe un pourcentage de 7,36 % représentant un budget d'exploitation.
- Présentation de l'évolution de la situation financière à la période 9 se terminant le 4 décembre 2021. L'établissement présente une situation en équilibre budgétaire.
- Assurance salaire : Un taux de 8,84 % est noté.

#### 8.1.2 Comité de gouvernance et d'éthique (CGÉ)

M. Frédérick Guimond, président du comité, présente les principaux sujets discutés le 10 janvier dernier.

- Itinérance du conseil d'administration post-pandémie : Tenant compte de la situation épidémiologique actuelle, les rencontres seront maintenues à distance. Par ailleurs, des démarches ont été effectuées pour aménager la salle du CRDI à Alma afin de répondre aux besoins technologiques et ainsi être fonctionnel lorsqu'il sera possible de se rencontrer en présentiel.
- Outils de communications : Une fiche d'information portant sur le site Internet du CIUSSS a été élaborée et sera mise à la disposition de l'ensemble du personnel. Le site Internet constitue le principal moyen permettant à la population et aux usagers de s'informer sur les services et les soins offerts par l'organisation et obtenir une foule d'information pratique sur leur santé. Il vise à soutenir l'individu dans sa recherche d'information.
- Déclaration de conflits d'intérêts de cadres supérieurs : La validation de la déclaration des intérêts de Mmes Esther Leclerc, Geneviève Simard, Josée Desgagné et Isabelle Bouchard a été effectuée. Aucun conflit d'intérêts n'a été constaté.
- Participation du public en ligne : Un nombre de 42 visionnements de la vidéo sur YouTube ainsi que 72 consultations de la page Web du conseil d'administration ont été notés dans le cadre de la séance publique du 17 novembre dernier.
- Taux de présence des administrateurs aux activités du conseil d'administration.
- Évaluation du dernier CA du 17 novembre 2021.

La prochaine rencontre se tiendra le 8 mars 2022.

### 8.1.3 Comité de révision

Mme Alberte Déry, présidente du comité, informe que le comité n'a reçu aucune nouvelle demande de révision depuis la dernière séance publique et qu'une demande de révision sera traitée au début du mois de février. À la suite de cette rencontre, aucune demande ne sera en attente de traitement.

### 8.1.4 Comité de vigilance et de la qualité

Mme Alberte Déry, présidente du comité, fait état des faits saillants de la dernière rencontre du 8 décembre 2021.

- Présentation effectuée par M. Serge Lavoie, directeur des services multidisciplinaires, du Bureau des affaires autochtones.
- Rapport en Prévention et contrôle des infections.
- Rapport trimestriel du Commissariat aux plaintes et à la qualité des services.
- Projet de loi 101 sur la maltraitance : En travaux actuellement par la ministre, Mme Marguerite Blais, pour les ressources de type familial (RI-RTF) et les résidences pour personnes âgées (RPA), afin d'élargir l'obligation de signalement.
- Rapport trimestriel des événements indésirables (incidents/accidents) : Une diminution importante est constatée au niveau des chutes et des tests diagnostiques.
- Visites ministérielles en CHSLD : Les visites ministérielles d'évaluation de la qualité des milieux de vie en CHSLD, en pause forcée depuis mars 2020, ont recommencé. Les suivis de ces visites sont assurés par la Direction de la qualité, de l'évaluation, de la performance et de l'éthique (DQEPE).
- Présentation du Plan de sécurité des usagers 2020-2023.

Ensuite, M. Gilles Simard partage les différents dossiers sur lesquels les comités des usagers et de résidents ont travaillé dans les dernières semaines, soit :

- Excellente situation financière des comités qui permettra, entre autres, d'investir dans la publicité, d'acquérir des écrans dynamiques pour les comités et de concevoir des calendriers et des dépliants.
- Évolution du dossier des centres Jeunesse :
  - Nomination de Mme Nicole Demers à titre de personne-ressource.
  - Mise en place du conseil d'administration : six nouveaux membres et une agente de liaison ont été nommés.
  - Représentation de Mme Huguette Tremblay au sein du CUCI.
- Mise en place de sondages auprès des clientèles sur la satisfaction envers les services offerts par le CIUSSS.
- Présentation par Mme Caroline Guay sur la maison des aînés.
- Rencontre effectuée avec la répondante régionale du CUCI, Mme Cathay Turcotte.
- Publicité à venir afin de recruter des bénévoles pour s'investir auprès des différents comités.

## **8.2 Comité consultatif de Maria-Chapdelaine**

Mme Julie Labbé, présidente-directrice générale, mentionne que le comité a effectué des démarches pour combler le poste vacant. Une recommandation de candidature sera faite à la prochaine rencontre.

De plus, les membres du comité ont tenu à remercier l'établissement pour avoir délégué M. Serge Lavoie et M. Christian Laprise afin de les soutenir au niveau des services de proximité et répondre aux enjeux du territoire Maria-Chapdelaine.

## **9. Affaires financières, matérielles, immobilières et informationnelles**

### **9.1 Servitude réelle et perpétuelle - Maisons des aînées de Chicoutimi et de Roberval**

M. Luc Tremblay, directeur de la logistique et des services techniques, rappelle que le CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est vu autoriser la construction de trois « Maisons des aînées/Maisons alternatives » (MDAMA) (Roberval, Chicoutimi et Alma). Les travaux sont en cours de réalisation, la fin de ceux-ci est prévue pour août 2022.

Pour les MDAMA de Chicoutimi et de Roberval, une servitude réelle et perpétuelle aérienne et souterraine doit être signée avec les fournisseurs de services publics (Bell Canada et Hydro-Québec) leur permettant de positionner des poteaux, haubans, câbles, fils, et accessoires qu'ils jugeront nécessaires, sur les terrains appartenant au CIUSSS.

Les droits réels et perpétuels engagent le CIUSSS à :

- Donner le droit aux compagnies de services publics de placer, exploiter, entretenir, réparer, remplacer, construire, ajouter et inspecter sur, au-dessus et en dessous de l'assiette de servitude.
- Permettre aux compagnies de services publics de placer, ajouter et exploiter sur, au-dessus et en dessous de l'assiette, des fils, câbles, conduits et autres appareils et accessoires qu'elles jugeront nécessaires ou utiles.
- Permettre aux compagnies de services publics d'élaguer tout arbre en dehors de l'assiette de servitude dans un rayon de quatre mètres (4,0 m) des lignes de distribution d'énergie électrique.
- Permettre aux compagnies de services de circuler à pied ou en véhicule sur l'assiette de servitude et, si nécessaire, en dehors de l'assiette de servitude.
- Permettre aux compagnies de services publics d'interdire d'ériger quelque construction, structure, bien meuble ou immeuble sur, au-dessus et en dessous de l'assiette de servitude sauf quelques exceptions.
- Laisser en place les ouvrages souterrains tels quels et dans l'état du moment, et ce, en cas de désistement ou d'abandon total ou partiel des droits précités.
- Permettre aux compagnies de services de transformer, en tout ou en partie, les lignes aériennes en lignes souterraines et les lignes souterraines en lignes aériennes.

Ces servitudes n'engagent nullement l'établissement à faire affaire, dans le futur, avec les fournisseurs puisque ceux-ci seront propriétaires des poteaux et lignes, mais devront louer leurs installations à d'autres fournisseurs qui pourraient être retenus par le CIUSSS.

Enfin, comme décrit à l'article 260 de la Loi sur la santé et des services sociaux, l'autorisation préalable du ministère n'est pas requise lorsqu'il s'agit de signature d'un droit réel immobilier, tel que : « Tout droit de superficie et les servitudes de passage et d'appui nécessaire à une entreprise de services publics, une municipalité ou un autre organisme d'intérêt général pour les fins de leur réseau de télécommunications par câble, de distribution d'eau, de lignes électriques, etc. ».

**Résolution # CA-44-2022-2654**

CONSIDÉRANT que chacune des servitudes est requise afin de permettre l'alimentation de chacun des immeubles aux services publics;

CONSIDÉRANT que les présentes servitudes n'engagent nullement le CIUSSS à contracter des ententes commerciales avec l'un ou l'autre des fournisseurs;

CONSIDÉRANT que la localisation des poteaux et des lignes aériennes a été décidée en collaboration avec le CIUSSS et ne nuit aucunement au bon fonctionnement des sites;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur la santé et des services sociaux, article 260, l'approbation du ministère de la Santé et des Services sociaux n'est pas requise.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la présidente-directrice générale à signer, pour et au nom du CIUSSS, les deux servitudes réelles et perpétuelles, à y apporter les modifications pertinentes ainsi qu'à poser tout geste et signer tout autre document utile ou nécessaire afin de donner pleinement effet aux présentes.

## **10. Présentations**

### **10.1 Avancement des travaux des maisons des aînés et des maisons alternatives (MDA MA)**

Mme Shirley Hébert, chargée de projet pour les maisons des aînés et maisons alternatives, présente l'état d'avancement des travaux. Ce projet permettra de faire évoluer le modèle d'hébergement actuel par la création de milieux de vie adaptés et centrés sur la réponse aux besoins des résidents. Ce seront des maisons ancrées dans leur communauté avec une approche inclusive où les proches et les personnes proches aidantes ont leur place, et des maisons qui s'inscrivent en continuité avec le parcours de vie des résidents.

Guidé par la nouvelle Politique d'hébergement de soins et services de longue durée qui s'appuie sur les orientations ministérielles diffusées en 2003, l'objectif consistera à offrir un milieu de vie de qualité pour les personnes hébergées en CHSLD, ayant comme fondement d'offrir un milieu de vie normalisant, se rapprochant le plus possible du mode de vie comme à la maison. Les maisons alternatives soutiennent l'autodétermination, la participation sociale et l'actualisation du projet de vie de la personne.

Les maisons des aînés (MDA) accueilleront des aînés en perte d'autonomie. Les maisons alternatives (MA), quant à elles, accueilleront des adultes vivant une situation de handicap en raison d'une déficience physique, une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

Afin de satisfaire aux besoins de façon optimale, le concept est guidé par les principes directeurs suivants :

- Les maisonnettes qui regrouperont chacune douze résidents partageant des caractéristiques et des intérêts similaires.
- Chambres individuelles plus grandes, avec une salle de toilette privée et une douche adaptée, facilitant les soins d'hygiène selon le besoin requis.

- Aires communes favorisant l'engagement des résidents et de leurs proches dans des activités stimulantes.
- Espace dédié aux proches aidants afin de favoriser leurs visites et de leur offrir du répit, que ce soit le jour ou la nuit.
- Conception éliminant le plus possible toute ressemblance avec le milieu institutionnel, notamment avec des postes infirmiers dissimulés.
- Cours extérieures accessibles, sécuritaires et ouvertes à la communauté.
- Cohérence avec les orientations gouvernementales en matière de développement durable (certification LEED).

Dans la région, trois maisons des aînés et alternatives de 120 places chacune sont en cours de construction dans les secteurs de Roberval, d'Alma et de Chicoutimi.

- Roberval : située sur le site de l'ancien immeuble du Claire-Fontaine, au coin de l'avenue F.-X.-Bouchard et de la rue Roland, sera constituée de 10 unités de vie de 12 places chacune. De ces places, 96 seront réservées aux aînés et 24 autres seront destinées aux adultes ayant des besoins spécifiques (DI-TSA-DP).
- Alma : située au 140, avenue du Pont-Nord, à Alma, sera constituée de 10 unités de vie de 12 places chacune, dont 108 seront réservées aux aînés et 12 autres aux adultes ayant des besoins spécifiques (DI-TSA-DP).
- Chicoutimi : située en bordure de la rue Pinel à Chicoutimi-Nord, sur le terrain adjacent au CHSLD de la Colline, et sera constituée de 10 unités de vie de 12 places chacune. De ces places, 96 seront réservées aux aînés et 24 autres seront destinées aux adultes ayant des besoins spécifiques (DI-TSA-DP).

À noter qu'une équipe s'est penchée sur les besoins d'hébergement pour la population du Saguenay-Lac-Saint-Jean. L'analyse s'est réalisée en fonction d'une projection des besoins clientèle et de la réalité actuelle du parc d'hébergement.

Par la suite, Mme Hébert présente les différentes étapes effectuées et à venir ainsi que l'état d'avancement des travaux. La fin de la construction par le promoteur est prévue en août 2022 et l'intégration des premiers résidents est prévue à l'automne 2022.

Par ailleurs, ce projet est travaillé en partenariat avec des patients partenaires et plusieurs représentants des comités des usagers et de résidents. Les objectifs ont permis aux usagers et à leurs proches d'exercer une influence sur leur santé, sur les décisions relatives à leurs soins et à leurs services, ainsi qu'à l'organisation et la planification de ceux-ci dans une approche d'amélioration continue de la qualité des soins et des services en santé et services sociaux. Ces personnes contribuent en participant à des rencontres et/ou ateliers de développement des contenus, en émettant leurs points de vue et en orientant les échanges sur les réalités des résidents et leurs proches.

Enfin, Mme Hébert répond aux questions des administrateurs.

## 10.2 Bilan de l'enseignement

Dre Sharon Hatcher, directrice médicale de l'enseignement, dépose le bilan des principales réalisations et des différents projets qui se sont réalisés dans la dernière année académique. Le rapport fait état des principaux faits saillants au regard à la Gestion des stages, au Groupe de médecine de famille universitaire de Chicoutimi et d'Alma, au Programme de formation médicale à Saguenay (PFMS), au Laboratoire de simulation, au Centre de formation clinique ainsi qu'au Soutien à la transformation et à l'innovation.

Malgré la pandémie, toutes les activités académiques ont pu être réalisées avec de multiples adaptations grâce au travail magistral de l'équipe du PFMS et des professeurs impliqués.

À ce jour, le PFMS a diplômé 345 médecins, dont 184 finissants sont en exercice. Parmi ces derniers, 59 pratiquent la médecine au Saguenay–Lac-Saint-Jean, dont 43 exercent en médecine de famille et 16 en spécialité. Voici quelques statistiques de la Direction de l'enseignement au cours de la dernière année.

- 45 stages de professionnels administratifs et de soutien (catégories 2 et 3)
- 400 stages multidisciplinaires (catégorie 4) représentant 72 stagiaires
- 186 stages dans le domaine biomédical (pharmacie, technique en radiologie, etc.)
- 2128 stages en soins infirmiers (catégorie 1) correspondant à 144 stagiaires
- 325 stagiaires en tout temps au CIUSSS
- 104 stages dans le domaine de la réadaptation (ergothérapie, orthophonie, etc.)
- 281 professionnels de la santé ont fait de la supervision de stages
- 110 stages dans le domaine des services sociaux (psychologue, travail social, etc.)
- 29 professeurs réguliers de l'Université de Sherbrooke
- 491 professeurs médecins d'enseignement clinique
- 33 étudiants de médecine forment la cohorte 2020-2024
- 583 stages à l'externat en médecine représentant 44 externes
- 501 stages à la résidence en médecine, équivalent à près de 61 résidents
- 36 500 \$ octroyés en subventions par le Programme des subventions aux superviseurs de stage de la catégorie 4 (projets pédagogiques, acquisition d'équipements et de matériel et formations destinées aux superviseurs de stage)

Les principaux défis ont porté sur la gestion des stages dans le contexte de la pandémie afin de répondre aux besoins des apprenants et s'assurer d'avoir une main-d'œuvre qualifiée pour la région. Le maintien des stages dans les installations a été rendu possible grâce à la généreuse collaboration des chefs de service et des gestionnaires.

Enfin, la présidente remercie la Dre Hatcher pour sa présentation et félicite l'équipe de la Direction de l'enseignement pour le travail accompli, contribuant ainsi au rayonnement de l'organisation.

## 11. Agenda de consentement et dossiers demandant une prise de décision

### 11.1 Demandes de statut de résident

Dre Sharon Hatcher, directrice médicale de l'enseignement, présente la liste des demandes de statut de résident pour l'année en cours.

Tel que stipulé à l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS), le conseil d'administration d'un établissement, relié par contrat d'affiliation à une université, conformément à l'article 110, doit attribuer le statut de résident en médecine à une personne, titulaire d'un doctorat en médecine, qui effectue un stage de formation postdoctorale dans un centre exploité par l'établissement.

L'établissement a reçu des demandes de médecins pour être résident au cours des prochains mois et la directrice médicale de l'enseignement recommande d'accorder le statut de résident pour ces médecins.

Nom	Prénom	Domaine du stage	Site du stage	Début	Fin
Boucher	Louis	Urgence	CIUSSS du Saguenay–Lac-St-Jean	2022-03-14	2022-04-10
Lachance	Claudia	Néphrologie	CIUSSS du Saguenay–Lac-St-Jean	2022-04-11	2022-05-08



Résolution # CA-44-2022-2655

CONSIDÉRANT l'article 244 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSS);  
CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice médicale de l'enseignement.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accorder le statut de résident au médecin inscrit dans le tableau ci-dessous, dans la discipline et la période qui y sont mentionnées.

**11.2 Adoption de la Politique relative à la conduite responsable en recherche (PO-PS-ERI.046)**

Mme Christine Gagnon, conseillère-cadre à la Direction de l'enseignement, la recherche et l'innovation, mentionne que suite à l'adoption et à la diffusion, par le MSSS, du Cadre de référence pour la recherche avec des participants humains, en octobre 2020, le CUISSS devait mettre à jour son Cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche (ci-après, le « cadre réglementaire »), de même que faire la révision des politiques afférentes.

Le cadre réglementaire a été adopté à la séance ordinaire du CA du 17 novembre dernier. Pour compléter cette révision, une mise à jour administrative a été effectuée pour 4 politiques qui ont été présentées au comité de direction du 25 novembre 2021. L'une d'elles, soit la Politique relative à la conduite responsable en recherche (PO-PS-ERI.046), doit être adoptée par le conseil d'administration.

Résolution # CA-44-2022-2656

CONSIDÉRANT que la Politique relative à la conduite responsable en recherche et les documents qui l'accompagnent doivent faire l'objet d'une mise à jour suite à la révision du cadre réglementaire de l'organisation et des bonnes pratiques de la recherche;

CONSIDÉRANT que l'exigence pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux de se doter d'une telle politique découle du financement que certains chercheurs du CIUSSS reçoivent des Fonds de recherche du Québec (FRQ);

CONSIDÉRANT que les changements apportés à la Politique relative à la conduite responsable en recherche et aux documents qui l'accompagnent sont purement administratifs;

CONSIDÉRANT que la Politique relative à la conduite responsable en recherche et ses documents afférents ont reçu l'aval du comité de direction le 25 novembre 2021.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter la Politique relative à la conduite responsable en recherche et les documents qui l'accompagnent.

**11.3 Révision du Règlement de rédaction, d'approbation et de conservation des documents administratifs et clinico-administratifs**

Ce sujet sera traité à une prochaine rencontre.

Dre Suzanne Gagné, présidente du comité exécutif du CMDP, présente les points 11.4 à 11.7.

**11.4 Modifications au registre des signataires autorisés par la RAMQ**

Le 26 septembre 2018 dernier, le conseil d'administration adoptait le plan de délégation des signataires RAMQ ainsi que la mise à jour du registre des signataires autorisés pour l'établissement. Compte tenu des arrivées et des départs dans les départements et services médicaux du CIUSSS, il est nécessaire de faire des mises à jour du registre.

Par conséquent, il est recommandé d'ajouter au registre des signataires autorisés à la RAMQ le Dr Jean-Pascal Allard, chef régional intérimaire du Département de chirurgie, en vigueur dès maintenant, ainsi que le Dr Damien Bélisle, chef régional du Département de médecine spécialisée, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022, pour le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

**Résolution # CA-44-2022-2658**

CONSIDÉRANT le plan de délégation et le registre des signataires autorisés par le conseil d'administration du CIUSSS, le 26 septembre 2018.

CONSIDÉRANT la procédure de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) relativement à la signature des réclamations de versement des honoraires des médecins, dentistes exerçant au Québec.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'ajouter au registre des signataires autorisés à la RAMQ le Dr Jean-Pascal Allard, chef régional intérimaire du Département de chirurgie, en vigueur dès maintenant, ainsi que le Dr Damien Bélisle, chef régional du Département de médecine spécialisée, à partir du 1<sup>er</sup> février 2022, pour le CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean.

### **11.5 Adoption du Règlement de département régional de chirurgie**

Le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de chirurgie a été adopté par le Département de chirurgie le 1<sup>er</sup> novembre 2021.

Lors de sa réunion ordinaire tenue le 13 décembre dernier par visioconférence, les membres du comité exécutif du CMDP (CECMDP) ont pris connaissance du règlement et recommande son adoption par le conseil d'administration.

**Résolution # CA-44-2022-2659**

CONSIDÉRANT que l'article 216 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux stipule que « Le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens peut adopter des règlements concernant sa régie interne, la création de comités et leur fonctionnement ainsi que la poursuite de ses fins. Ces règlements entrent en vigueur après avoir été approuvés par le conseil d'administration. »;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de chirurgie.

### **11.6 Nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de nouvelles nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille ont été étudiées et recommandées par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-44-2022-2660

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT les demandes de statut et de privilèges de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges;

CONSIDÉRANT #CE119-20220117-07 du conseil exécutif du CMDP du 17 janvier 2022 exprimant une opinion favorable à ces octrois de statut et privilèges pour les nominations de médecins spécialistes et de médecins de famille.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité d'accepter les nominations de nouveaux membres telles que présentées à l'annexe 1 (médecins spécialistes et pharmacien) et à l'annexe 2 (médecin de famille).

Prendre note que les annexes se retrouvent à la fin du procès-verbal.

**11.7 Modifications de statut et privilèges, départs et retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Comme stipulé dans le Règlement sur l'organisation et l'administration des établissements (ROAE) aux articles 86, 87 et 88, le conseil d'administration a la responsabilité de nommer les médecins, les dentistes et les pharmaciens exerçant leur profession au sein de l'établissement. Il doit également leur attribuer un statut, leur accorder des privilèges et prévoir les obligations qui y sont rattachées selon un processus à observer et les exigences requises.

Les demandes de modifications de statut ou privilèges ainsi que les avis de départ et les retraites ont été étudiés et recommandés par le comité d'examen des titres ainsi que par le comité exécutif du CMDP.

Résolution # CA-44-2022-2661

CONSIDÉRANT la Loi sur les services de santé et les services sociaux (articles 254 et 255);

CONSIDÉRANT le Règlement de régie interne du CMDP adopté par le conseil d'administration du CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT le point 3.4.4 du Règlement de régie interne du CMDP qui stipule que le statut et les privilèges sont renouvelés pour une durée maximale de trois ans et minimale de deux ans, à moins que la demande de renouvellement ne vise une durée inférieure à deux ans;

CONSIDÉRANT les demandes de modifications de statut et de privilèges, les avis de départ ou de retraite de la part des médecins, dentistes et pharmaciens concernés;

CONSIDÉRANT l'engagement par écrit des médecins, dentistes et pharmaciens de l'établissement à respecter les obligations rattachées à l'octroi de leur statut et de leurs privilèges conformément au Règlement de régie interne du CMDP;

CONSIDÉRANT CE119-20220117-07 du conseil exécutif du CMDP du 17 janvier 2022 exprimant une opinion favorable à ces départs ainsi qu'à ces modifications de statut et privilèges.

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu à l'unanimité :

1. D'accepter les modifications de privilèges d'un médecin de famille telles que présentées à l'annexe 1.
2. D'accepter les départs et les retraites de membres du CMDP tels que présentés à l'annexe 2.

Prendre note que les annexes sont jointes à la fin du procès-verbal.

## **12. Divers**

Aucun sujet n'est discuté à cette rubrique de l'ordre du jour.

## **13. Correspondance**

Aucune correspondance n'est déposée à cette rencontre.

## **14. Prochaine séance**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 24 mars 2022.

## **15. Période de questions du public**

La présidente-directrice générale, Mme Julie Labbé, informe de la réception de questions provenant d'employées, dont une de la présidente du Syndicat des professionnels en soins du Saguenay-Lac-Saint-Jean, et les remercie d'avoir porté leurs préoccupations auprès du conseil d'administration. Mme Labbé est accompagnée de Mme Élisabeth Plourde, directrice par intérim aux affaires juridiques, relations avec les collaborateurs, gestion de la présence au travail et activités de remplacement, et de Mme Esther Leclerc, directrice par intérim des soins infirmiers, afin qu'elles puissent répondre aux questionnements de façon le plus précise possible.

Dans un premier temps, Mme Labbé réitère son soutien aux équipes et souligne tout le travail colossal effectué par l'ensemble du personnel qui est confronté depuis bientôt 23 mois à cette crise sanitaire. Elle remercie les travailleurs de la santé et des services sociaux, et leur famille, pour tous les sacrifices qu'ils ont dû faire au cours des deux dernières années.

Dans un deuxième temps, la présidente du conseil d'administration procède à la lecture de la mise en contexte et des questions provenant des personnes ci-dessous concernant des sujets touchant les modalités d'application de la convention collective et de l'arrêté ministériel 2020-007.

- Mme Katherine Tremblay, infirmière au C3-D3
  - Quel a été le processus décisionnel pour l'annulation des vacances?
  - Comment se fait-il que certains départements aient eu leurs vacances et d'autres non, malgré des surplus sur chaque quart de travail?
  - Quelles compensations pensez-vous mettre en place pour motiver les infirmières qui se sont fait enlever les vacances à 36 h d'avis?
  - Comment pouvez-vous faire valoir le programme Entreprise en santé quand moi et mon conjoint, tous les deux infirmiers, avons eu nos vacances annulées et n'avons eu aucunes vacances ensemble depuis plus d'un an et ce pas par manque de volonté de notre part?
- Mme Claudia Fortin, employée au Département de l'obstétrique
  - Nos vacances seront-elles remises? Si oui, quand?
  - Comment pourrions-nous choisir nos vacances?
  - Aurons-nous une compensation quelconque?

- Mme Julie Boivin, présidente du Syndicat des professionnels en soins du Saguenay–Lac-St-Jean
  - À quel moment les sommes attendues seront-elles versées?
  - Est-ce que les membres lésés par ces contraventions recevront des montants à titre de dommages et intérêts?
- Mme Mégane Bouchard, infirmière
  - Allez-vous respecter la convention collective et découler rapidement les postes qui ont été affichés en janvier 2021 ?

Mme Plourde mentionne que l'établissement a tenté de limiter l'application de l'arrêté ministériel 2020-007 au maximum. Avant d'arriver à annuler les vacances, plusieurs éléments ont été analysés en fonction de la réalité de l'organisation et des besoins du secteur. C'est pourquoi l'application n'a pas été uniforme dans l'organisation.

De plus, la situation pandémique prévalant au moment de cette décision a amené à craindre de ne pas pouvoir répondre aux besoins de main-d'œuvre pour assumer les hospitalisations supplémentaires, soutenir les milieux en éclosion et pallier aux retraits nombreux d'employés touchés par la COVID. La mise en place d'un plan de capacité hospitalière a été nécessaire pour assurer et maintenir au minimum les soins et les services à la population.

De façon quasi concomitante à l'annulation des vacances est arrivée une diminution des hospitalisations et des éclosions et ainsi que le report des cours à l'UQAC, ce qui a permis le retour des étudiantes. L'effet combiné de ces facteurs a fait en sorte que l'offre de main-d'œuvre a parfois excédé les besoins. Pour pallier à cette situation, des congés ponctuels ont été offerts. De plus, la situation pandémique était incertaine à ce moment.

Par ailleurs, les salariés qui se sont vus annuler leurs vacances auront le choix de les faire monnayer ou de les reporter. Des échanges devront avoir lieu pour trouver les voies de passage afin que les employés puissent se reposer. Pour ce qui est de recevoir une compensation, il s'agit d'une situation provinciale exceptionnelle qui pourra être discutée au niveau provincial.

En ce qui concerne les différents versements liés aux conventions collectives, plusieurs paiements ont été effectués à ce jour. Celui prévu au 5 janvier 2022 vise les augmentations salariales avec rétroactivité. Des discussions ont cours avec les fournisseurs de paie nationaux, et l'engagement du fournisseur est prévu en février 2022. L'arrivée des nouveaux arrêtés ministériels a complexifié un peu l'exercice. À noter que ces versements sont suivis par le ministère de façon hebdomadaire afin de s'assurer que les salariés reçoivent leurs versements.

Au regard à la dotation des postes, il arrive que de longs délais soient encourus en raison, entre autres, à un désistement d'une personne qui obtient un poste alors qu'elle est en absence (maternité, maladie, etc.). Des réflexions sont néanmoins en cours pour faciliter la fluidité de ce processus. Il importe de mentionner que l'exercice de dotation de postes à la suite d'un désistement se fait en continu chaque semaine.

Par la suite, la présidente poursuit avec la mise en contexte et la question provenant de Mme Marie-Christine Riverin, infirmière auxiliaire, au Département de médecine à l'Hôpital de Jonquière.

- Pourquoi la zone chaude n'a pas été appliquée plus rapidement lors de l'éclosion? Cela avait déjà été fait à l'une des premières éclosions. Ayant été présente depuis le début, soit 23 mois maintenant, je trouve que l'information et l'exécution laissent un peu à désirer. Nous faisons notre possible, mais pouvons-nous avoir un certain respect et appui de votre part svp?

Mme Leclerc explique que cet automne, la directive ministérielle relative aux hospitalisations des personnes atteintes de la COVID-19 en milieu hospitalier a été mise à jour. Ainsi, la notion de zone chaude a évolué et devait être considérée différemment. La première étape consistait à isoler un patient dans sa chambre. Dans un deuxième temps, il était prévu de rassembler les usagers atteints de la COVID-19 dans un même secteur. Par la suite, l'ouverture des zones chaudes pouvait être déployée. Ces nouvelles recommandations s'appuyaient sur celles de l'INSPQ.

Avec l'arrivée de la 5<sup>e</sup> vague et la hausse importante des hospitalisations et des éclosions, le CIUSSS a déployé, lorsque possible, des zones chaudes dans plusieurs de ses installations. Afin d'assurer l'ouverture de ces zones, il a été nécessaire de délester des activités et d'avoir un nombre suffisant de personnel.

Pour ce qui est du département de médecine à l'Hôpital de Jonquière, la zone chaude a pu être déployée le 21 janvier dernier. Beaucoup de travaux ont dû être réalisés par les équipes pour la mise en place de cette zone, notamment en raison de la complexité liée à la configuration des lieux, mais aussi de la faible marge de manœuvre dont on dispose en matière de ressources humaines.

Enfin, la situation est en constante évolution et les équipes travaillent activement afin de s'y adapter rapidement. Aucun compromis n'est fait quant à la sécurité et la protection des usagers et des employés.

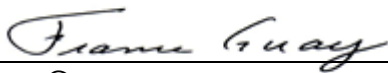
## 16. Huis clos

### 16.1 Évaluation de la rencontre

Les membres procéderont à l'évaluation de la rencontre de façon électronique, à l'aide de l'outil *Survey Monkey*, afin de permettre une amélioration continue du déroulement des séances; l'analyse de l'évaluation sera réalisée par le comité de gouvernance et d'éthique.

## 17. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 18 h 25.



---

France Guay  
Présidente du conseil d'administration



---

Julie Labbé  
Présidente-directrice générale

---

2022-03-24

Date

---

2022-03-24

Date

## Annexes du point 11.6 - Nominations de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

### Annexe 1 - Statut et privilèges - Médecins spécialistes et pharmacien

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département	Service	Site principale	Privilèges	Date début priv.	Date fin priv.
à venir	Docteur	Duval	Marc-Antoine	Actif	Pneumologie	Département de médecine spécialisée	Service de pneumologie	Hôpital de Chicoutimi	Pneumologie et bronchoscopie, échographie endobronchique (EBUS), clinique des maladies neuromusculaires (CRDP), polysomnographie et clinique de la fibrose kystique	2022-07-01	2024-05-09
16-055	Docteure	Gendreau-Lefèvre	Annie-Kim	Associé	Oto-rhino-laryngologie	Département de chirurgie	Service d'oto-rhino-laryngologie	Hôpital de Chicoutimi	Oto-rhino-laryngologie, Lecture de vidéonystagmographie (VNG)	2022-02-28	2023-11-09
216527	Monsieur	Harvey	Yannick	Actif	Pharmacie	Département de pharmacie		Hôpital de Jonquière	Pharmacie	2022-01-26	
à venir	Docteure	Lachance	Claudia	Actif	Médecine interne	Département de médecine spécialisée	Service de médecine interne et service de soins intensifs	Hôpital de Jonquière	Médecine interne et soins intensifs	2022-07-01	2024-05-09
à venir	Docteure	Perron	Sophie	Actif	Gynécologie-obstétrique	Département de gynécologie-obstétrique	Service de gynécologie, service d'obstétrique	Hôpital d'Alma	Gynécologie et obstétrique	2022-07-01	2024-05-09

### Annexe 2 - Statut et privilèges - Médecin de famille

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Département	Service	Site principale	Privilèges	Date début priv.	Date fin priv.
00-956	Docteur	Girard-Lauzier	Mickael	Actif	Médecine générale	Département de médecine générale, département de médecine spécialisée et département de gynécologie-obstétrique	Service obstétrique, service hospitalisation de courte durée, service de soins intensifs, service de trousse médico-légale et service de planification familiale	Hôpital de Dolbeau-Mistassini	Hospitalisation de courte durée (inclus soins physiques en psychiatrie/inclus couverture soir, nuit, FDS à l'URFI et UCDG), soins intensifs, trousse médico-légale, clinique de planning, IVG (médical et chirurgical), obstétrique	2022-01-26	2023-10-25

**Annexes du point 11.7 – Modifications de statut et privilèges ainsi que les départs et les retraites de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP)**

Les résolutions individuelles sont conservées à la Direction générale et sont disponibles sur demande.

**Annexe 1 - Modifications de statut et privilèges – Médecin de famille**

Permis	Appel	Nom_MD	Prénom	Statut	Département	Services	Site principal	Privilèges visés	Ajout	Retrait	Date début priv.	Date fin priv.
15-528	Docteure	Berry	Myriam	Actif	Département de médecine générale	Service d'hospitalisation courte durée, service de trousse médico-légale et Service du groupe de médecine de famille universitaire (GMF-U)	Hôpital de Jonquière	Courte durée (inclus soins physiques en psychiatrie/inclus couverture soir, nuit, FDS à l'URFI-G et UCDG), clinique de chirurgie mineure, trousse médico-légale et GMF-U (Chicoutimi)	GMF-U (Chicoutimi)		2022-01-26	2023-10-25

**Annexe 2 – Départs et retraites**

Permis	Appel	Nom	Prénom	Statut	Spécialité	Site principal	Site secondaire	Raison du départ	Date du départ
79-231	Docteur	Bouchard	Yvon	Actif	Médecine générale avec des privilèges en psychiatrie	Hôpital de Roberval		Retraite	31 mars 2022
88-088	Docteure	Dufresne	Diane	Actif	Oto-rhino-laryngologie	Hôpital de Roberval		Retraite	21 mai 2022
04-144	Docteur	Gagnon	Dominic	Associé	Médecine générale	Hôpital de La Baie		Départ du CIUSSS	17 février 2022
00-627	Docteure	Spiegle-Morin	Gabrielle	Actif	Pédiatrie	Hôpital de Chicoutimi		Désistement de candidature	12 décembre 2021